

Bulletin municipal de Dugny-sur-Meuse

N° 4 - AVRIL 1981
-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

LE BILLET DU MAIRE =====

Voici notre nouveau bulletin réalisé par l'équipe municipale et les responsables des différentes associations locales qui ont accepté de nous préparer le bilan des activités de leur association pour l'année passée.

Pour la commune, 1980 a été une année où furent entrepris ou terminés de gros travaux qui vous seront énumérés à l'intérieur de ce bulletin. Certains, d'ailleurs, ont été financés par le département: rembarde de protection en bordure du ruisseau qui traverse le village, passerelle pour piétons en bordure du pont.

L'année écoulée a vu l'arrivée de presque tous les habitants du lotissement de la Redoute. Certes, les travaux ne sont pas terminés dans ce secteur. Il reste à aménager le terrain de jeux près du transformateur, un autre terrain qui sera un espace vert avec des plantations et aussi les talus. Mais tous ces travaux seront réalisés en fonction d'un nouveau plan de financement qui reste à mettre au point. Dans ce quartier un autre problème a aussi été résolu: c'est la vente des délaissés aux riverains. La cession n'a été possible qu'après une modification de l'arrêté préfectoral et avec l'accord des 2/3 des propriétaires et dans la rue des Lilas seulement. J'ai effectué une démarche personnelle auprès de toutes les familles afin d'obtenir cet accord qui ne m'a été refusé nulle part. Partout, j'ai été très bien reçu ce qui m'a permis de dialoguer avec ces nouveaux habitants et de dissiper parfois quelques malentendus et de donner la position de la commune dans certaines affaires relatives à l'implantation de ce lotissement. Au cours de ces visites j'ai pu constater également les efforts faits par tous pour l'aménagement de leur maison et des abords.

Pour la deuxième tranche du lotissement, la préparation du financement pour la viabilité se fera au cours de cette année. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec les services concernés. Mais prévision ne veut pas toujours dire réalisation immédiate. Pour démarrer la viabilité, en attendant de vendre les parcelles, il sera nécessaire de faire un emprunt à court terme. Mais, pour obtenir cet emprunt, il faut être retenu au programme départemental de l'année au titre des subventions, par le Ministère de l'Agriculture pour l'eau, l'assainissement, l'électricité. Pour l'instant, je sais que nous sommes retenus pour une subvention au titre de l'électrification.

3

1981 apporte à tous les conseils municipaux une liberté nouvelle liée à la loi du 10-01-1980 relative à l'aménagement de la fiscalité locale, une liberté certes mais une responsabilité nouvelle et bien délicate. Je voudrais, assez brièvement, essayer de vous expliquer en quoi consiste cet aménagement de la fiscalité locale. Jusqu'en 1980, le conseil municipal ne votait qu'un produit fiscal global nécessaire à l'équilibre de son budget. Ce montant était ensuite réparti par les Services Fiscaux entre chacune des quatre catégories de contribuables de la commune:

- les résidents de la commune pour la taxe d'habitation (T.H.)
- les propriétaires d'immeubles pour le foncier bâti (F.B.)
- les propriétaires de terrains pour le foncier non bâti (F.N.B.)
- les industriels, les commerçants, les professions libérales et les artisans pour la taxe professionnelle (T.P.)

A partir de 1981, le conseil municipal fixe toujours le produit fiscal global dont il a besoin pour assurer l'équilibre de son budget primitif mais en arrêtant lui-même directement les taux de chacune des quatre taxes, et par conséquent les produits à recouvrer au titre de chacune de ces taxes.

La loi nouvelle permettait:

- soit de faire varier la pression fiscale pesant sur les quatre catégories de contribuables de façon uniforme
- soit de changer cette répartition en fonction de la situation locale (lorsque le taux d'une des taxes est nettement plus élevé ou plus bas que dans les communes voisines, par exemple)

Nous avons choisi la deuxième solution. Le tableau suivant va vous permettre de comparer le taux des taxes (pour l'année 1980) de la commune, du département et de l'état et de comprendre notre décision.

	Taux communal	Taux départemental	Taux national
T.H.	1,64%	7,98%	10,56%
F.B.	4,77%	14,49%	11,56%
F.N.B.	8,57%	18,80%	33,63%
T.P.	3,70%	5,74%	11,32%

Au cours d'une réunion de travail avec Mr le Percepteur, les membres de la commission des finances ont décidé:

- 1° d'inclure dans le total des produits attendus de la taxe d'habitation et du foncier bâti les 48000F correspondant à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- 2° d'augmenter le taux des quatre taxes et d'en changer la répartition.

Le produit fiscal global attendu pour 1981 étant de 1 000 000F, voici avec les nouveaux taux comment il se répartira:

- T.H. (3,03%) 38 451F
- F.B. (8,82%) 168 938F
- F.N.B. (12,18%) 31 813F
- T.P. (4,95%) 760 798F

Le Maire,
R. HENRY

=====

= ACTIVITES COMMUNALES AU COURS DE L'ANNEE 1980 =

=====

" Subventions versées "

.Bureau d'aide sociale	8500F
.Coopérative scolaire	3800F
.Foot-ball club	3000F
.Anciens combattants, Dugny	500F
.Société ACCA, Dugny	350F
.Bibliothèque centrale de prêt de la Meuse	350F
.Section cantonale des A.C. AFN	200F
.M.J.C. de Belleville	150F
.Monuments historiques	600F

" Travaux divers "

toiture de l'église

L'entreprise générale Hory, spécialiste en restauration de monuments historiques en a effectué la réparation. Devant le montant élevé des travaux, le C.M. a sollicité et obtenu une subvention du ministère de l'Intérieur au titre des constructions publiques et le complément a été couvert par un emprunt.

extension du réseau d'eau

Des travaux, pour un montant de 74500F, ont été réalisés, route de Landrecourt. A la suite de ces travaux exceptionnels, le C.M. a décidé que tout propriétaire désirant se brancher sur cette conduite d'eau posée route de Landrecourt sera tenu de verser une participation forfaitaire aux travaux effectués et s'élevant à la somme de 1500F par demande de branchement.

voirie -réseau électrique

- .réfection complète de la rue et de la place des prés
- .bordures et caniveaux, rue H. Herbin
- .assainissement du P.N. 64, route de Landrecourt
- .travaux de voirie dans la partie basse de la rue Briquette
- .renforcement de l'assainissement, rue R. Parmentier
- .raccordement électrique du quartier de l'Amodiation au réseau d'éclairage public
- .élargissement du Franc-Ban de la ferme Dubaux jusqu'au pont de l'autoroute

pose de compteurs de calories

Avant de relouer les logements de l'école de Billemont, le C.M. a décidé d'y faire poser des compteurs de calories afin que le prix du chauffage réclamé à chaque locataire corresponde à sa propre consommation.

forêts

- .défrichage de parcelles soumises au régime forestier
- .goudronnage de la partie pentue du chemin des "Cinq Frères"

pelouse devant l'école maternelle
Un gazon a remplacé les vieux massifs de fleurs. Les jeunes enfants pourront ainsi profiter de ce nouvel espace vert pendant les récréations ou pendant la garderie d'août.

aménagement de la salle des délibérations
Cette salle a été complètement rénovée: faux plafond afin de l'insonoriser, éclairage fonctionnel, peintures, rideaux, table ancienne restaurée.

" Garderie municipale "

- Elle a fonctionné durant quatre semaines moyennant une participation des familles de 22F par quinzaine et par enfant et une subvention communale d'environ 100F par enfant.
- Comme chaque année, nous déplorons que des parents n'aient pas fait inscrire leurs enfants aux dates annoncées. 70 inscriptions étaient enregistrées lorsque fut embauchée la directrice mais le jour de l'ouverture 86 enfants se sont présentés. Seulement la directrice avait un diplôme qui lui permettait de prendre en charge pas plus de 80 enfants. Il a donc fallu refuser des enfants ce qui a mécontenté des parents. Devant ce chiffre impératif de 80 -et pour satisfaire aussi certaines familles- nous avons parfois dû remplacer des enfants inscrits mais absents pour une période assez longue par des enfants non-inscrits....et là encore, il y a eu des mécontents.
Parents, aidez-nous dans l'organisation de la prochaine garderie en respectant les délais d'inscription.
- D'autre part, nous rencontrons des difficultés pour trouver sur le village un personnel qualifié-dont le nombre nous est imposé par l'administration. Afin d'encourager les jeunes de Dugny à suivre une formation, le C.M. a décidé de verser une bourse de 100F à ceux qui accepteront de suivre un stage de formation ou de perfectionnement avant la garderie. En 1980, quatre animateurs (Melles Céglarek et Tinti, Mrs Dubaux et Wittmann) ont profité de cette bourse. Nous lançons un appel aux jeunes diplômés ou futurs diplômés pour la garderie 1981.

" Affaires diverses "

lotissement de la Redoute

En date du 10 mai 1978, Mr le Préfet a autorisé la commune à créer un lotissement en deux tranches. La 1ère étant pratiquement terminée et totalement vendue, il y a lieu de décider la mise en travaux de la 2ème. Le C.M. décide cette mise en travaux et décide d'autre part:

- de confier l'étude et la réalisation des travaux de voirie, bordures, caniveaux, trottoirs à la D.D.E.
- de confier l'étude et la réalisation des réseaux (assainissement, eau potable et autres gaines à la D.D.A.

vente des délaissés, rue des Lilas

Le C.M. est d'accord pour vendre les délaissés au droit des lots, dans toute la limite du possible, tout en maintenant les largeurs de trottoirs et l'ensemble des canalisations dans le domaine public. Mr le Maire a obtenu l'accord signé de tous les propriétaires du lotissement de la Redoute. Le prix du m² est fixé à 55F, la recette servira à financer les travaux de bornage et le déplacement des différents coffrets.

achat de matériel

Le C.M. a décidé de compléter le matériel de voirie nécessaire surtout à l'entretien des places du village plantées en herbe ou nouvellement engazonnées en achetant une débroussailleuse-faucheuse et une tondeuse à gazon.

abandon du projet d'achat du centre social
Après en avoir étudié le plan de financement, ce plan comprenant: l'achat du bâtiment (capital et intérêts d'emprunt), les travaux nécessaires à son utilisation (sanitaires, mobilier...) et les travaux relatifs aux normes de sécurité, le C.M. constate qu'à l'heure actuelle cette dépense déséquilibrerait les finances communales qui doivent déjà supporter de grosses dépenses de voirie indispensables. Il décide donc de ne pas donner suite à cette opération.

logement de l'école primaire
Le C.M. constate qu'un logement d'enseignant est libre depuis le 15-9-80. A titre d'essai, il décide de prêter les salles du rez-de-chaussée aux Anciens de la commune pour qu'ils puissent se réunir comme ils l'ont souhaité lors de leur assemblée générale. Une convention a été prise avec Mme la Directrice de l'école primaire pour fixer les modalités de cette occupation de locaux inclus dans un bâtiment scolaire. L'Inspection Académique a donné son accord et nous avons transmis cet accord à Mme la Présidente du Comité des Anciens.

trottoir sur le C.D.34
Le virage situé là où se trouvait l'ancienne maison Mashio est maintenant dégagé grâce aux travaux effectués par Mr Giangrandi qui a racheté le terrain placé dans ce virage. Nous tenons à remercier Mr Giangrandi qui a placé sa clôture en retrait de sa limite de propriété laissant ainsi un trottoir suffisamment large pour la sécurité des piétons.

=====
= PROJETS POUR 1981 =
=====

- pose de compteurs calories dans le logement de fonction des enseignants et à la salle des fêtes.
- installation d'un chauffage central dans la maison du garde-champêtre
- raccordement du quartier de l'Amodiati à la conduite d'eau du lotissement de la Redoute.
- réfection de la route de Landrecourt (de l'embranchement avec le C.D.34 jusqu'à l'embranchement avec la rue des Vignes)
- réfection du mur de soutènement de la vieille église. (Un devis de 280 000F a été présenté par le service des monuments historiques. L'état en prend la moitié à sa charge, le département un quart et la commune un quart.)
- distribution journalière de lait aux enfants de l'école maternelle.
- viabilité dans la deuxième tranche du lotissement.

=====
= INFORMATIONS =
=====

Location de la salle des fêtes pour 1981

- pour mariages: 300,00F
 - pour bals de sociétés locales: 400,00F (gratuite une fois par an pour chaque société)
 - pour organisations extérieures: 800,00F
- A ces prix viendra s'ajouter une quote-part chauffage dès que les compteurs calories seront posés.

Affouages

Comme en 1980, des affouages seront à nouveau alloués cette année. Les modalités seront les mêmes que celles de l'an passé. Les inscriptions seront prises en mairie du 1er au 30 avril. Un droit de 200F par lot (50F par part) sera demandé. Nous rappelons que ces affouages sont réservés aux habitants de la commune.

Chiens en divagation

Etant donné le nombre croissant des chiens errants qui sillonnent les rues du village, le C.M. va passer une convention avec la Société muennienne pour l'étude et la protection des animaux et de la nature. Sur simple appel de la commune, les animaux errants seront emmenés au refuge des "Hauts Sillons" à Thiaucourt. Les propriétaires d'animaux placés au refuge devront rembourser à la commune les frais encourus. (80F par animal)

Taxe sur les ordures ménagères

Le C.M. prend acte des nouvelles doléances d'un certain nombre d'habitants relatives à la mise en recouvrement par part des dépenses de la commune pour l'enlèvement des ordures ménagères. Il décide qu'à partir de 1981, cette dépense sera portée au budget primitif et qu'elle sera répartie sur la taxe d'habitation et la taxe foncière des propriétés bâties.

= PROJET POUR 1981 =

= ETAT-CIVIL POUR L'ANNEE 1980 =

Naissances

- Florence GUILLAUME
- Sylvain BEAUCHET
- Manuel LEROY
- Marcel MAILFERT
- Jérémie PERIDON
- Mélanie PERIDON
- Anne Laure WILLAUME
- Julie COTINAUT
- Werner GUILBAUD
- Nicolas DIDIER
- Magali PERIDONT
- Sandrine DEFROMONT
- Mickaël FORNARA

Mariages

- DELAINE-PIERRON
- FLORECK-BOEUF
- FURAU-LECAILLON
- JOSEPH-DODO
- HUMBLET-CHAPLET
- WILLAUME-CEGLAREK

Décès

- BAINIER André
- SACHERER Suzanne
- PETITGAND Paulette
- LACOMBE Auguste
- PETIN Robert
- ROSTAINÉ Léon
- VAROQUI Martin (décédé accidentellement aux fours à chaux)
- ZABE Bernard

=====
= DU COTE DES ASSOCIATIONS..=
=====

" BUREAU D'AIDE SOCIALE "

Subventions versées en 1980

-Comité des Anciens de Dugny.....	4600F
-Association familiale rurale de la vallée de la Meuse	1400F
-Croix rouge française	200F
-Association départementale des parents d'enfants inadaptés.....	550F
-Association des donneurs de sang, de Verdun	100F
-Association des parents d'enfants déficients auditifs	100F

Aide à domicile aux personnes âgées

- En 1980, les trois aides-ménagères (Mmes Arnaud, Peiffer et Willemin) ont effectué 950 heures de travail chez les personnes qui en ont fait la demande auprès de leur caisse de retraite ou auprès du bureau d'aide sociale de la commune lorsque leurs revenus étaient insuffisants.
- A partir de 1981, une quatrième aide complètera l'équipe: il s'agit de Mme Marcelle Boulangée.
- Un petit compliment à ces dames qui ont accepté de suivre des journées de formation afin de pouvoir mieux vous servir encore.

Rencontre des Bureaux d'aide sociale de la Meuse

Le samedi 22 mars 1980, en mairie de Dugny, se sont rassemblés les membres des bureaux d'aide sociale de la Meuse. Melle Pierre, assistante sociale chef à la DASS, Melle De Runtz, assistante sociale chef à la Mutualité sociale agricole et Melle N. Mangin, déléguée départementale de l'union nationale des B.A.S. ont animé cette réunion dont le thème était: les services sociaux en Meuse.

" COOPERATIVE SCOLAIRE "

Voyage scolaire (subventionné par la commune)

Ce mardi 1er juillet, nous avons pris le départ vers six heures du matin sous une pluie battante pour nous rendre en Alsace, accompagnés de nos maîtres.

Après un voyage sans incidents et un petit arrêt pour le déjeuner, nous sommes arrivés vers dix heures au château du Haut-Koenigsbourg qui domine toute la plaine d'Alsace. Nous avons effectué la visite détaillée du château mais nous avons un peu regretté que les nuages dans lesquels nous nous trouvions nous aient empêchés de découvrir le panorama qui s'étendait sous nos pieds.

Puis, à la faveur d'une éclaircie providentielle, nous sommes allés pique-niquer dans un parc spécialement aménagé où nous avons fait connaissance avec quelques cigognes.

De là, nous sommes repartis vers la volerie des aigles située dans un vieux château-fort en ruines, près du village de Kintzheim. Nous y avons vu de très nombreux rapaces originaires des quatre coins du monde et nous avons assisté à une magnifique exhibition de ces oiseaux en vol.

Voyage scolaire (suite)

Pour terminer la journée, nous sommes allés visiter la montagne des singes. Pendant près d'une heure, nous nous sommes amusés avec ces animaux. C'est à la fin de cette visite que, malheureusement, la pluie a fait sa réapparition.

Malgré le mauvais temps, ce fut tout de même une bonne journée et nous en garderons un excellent souvenir.

compte-rendu rédigé par les élèves de CM2

Piscine

Malgré l'augmentation du prix demandé pour l'occupation d'une ligne d'eau de la piscine (150F pour une heure en 1980; 180F depuis février 1981), les séances ont pu continuer à se dérouler chaque semaine sans que soit majorée la participation financière des enfants (4F par enfant à chaque séance). D'autre part, la commune a dû supporter l'augmentation du prix de l'heure du maître-nageur (75F en 1980; 100F depuis février). Actuellement se pose le problème de savoir si cette activité sportive pourra se poursuivre à la rentrée prochaine car une nouvelle augmentation est annoncée. Est-il normal de demander une participation plus forte aux familles alors, qu'en principe, l'école est gratuite?

Achat de matériel

- ballons, cordes à sauter
- matériel pour la fabrication de haies utilisées en gymnastique
- encadrement d'une photographie aérienne du village, photographie qui servira en géographie pour l'étude des plans.

Séance de cinéma

La coopérative a offert à tous les élèves de l'école primaire une séance de cinéma. Les enfants ont pu ainsi voir le film "Crin-Blanc".

" CORPS LOCAL DES SAPEURS POMPIERS "

- En 1980, on note un certain changement dans la section avec :
 - .le départ en retraite de Henri Péri dont après 30 ans de service et celui de Rino Berriotto après 24 ans de service.
 - .l'entrée en service de Mrs Fabrice Piquet et Philippe Humblet.
- Les pompiers sont intervenus au cours de l'année dans les circonstances suivantes:
 - 1°: début d'incendie, rue des Prés surchauffe d'un fourneau-fuel, cités Ste Barbe
 - 2°: fuites d'eau importantes chez des particuliers rues du village inondées au cours de violents orages remise en place d'une antenne de télévision
 - 3°: intervention immédiate sur les lieux d'accidents
 - route de Verdun (voiture contre cyclomotoriste)
 - route de St Mihiel (camion renversé)
 - 4°: manoeuvres mensuelles
- Après la réussite de notre premier voyage en Alsace l'an passé, nous avons renouvelé cette expérience. Le parc d'attractions de J. Richard à Ermenonville et l'aéroport de Roissy ont été choisis cette année. Une fois de plus, tout le monde est revenu content de sa journée.
- Le 7 décembre 1980, au cours d'une cérémonie officielle en Mairie, Mr le Maire a remis deux médailles de vermeil: l'une à Henri Péri dont pour 30 ans de service et l'autre à Roger Vaillant pour 24 ans de service. La municipalité a ensuite offert un cadeau aux deux retraités qu'elle tenait à remercier pour leur dévouement. Nous leur avons, de notre côté, offert un cadeau au cours de notre banquet annuel qui a suivi cette cérémonie.

" AMICALE DES ANCIENS "

- L'Amicale des Anciens continue sa petite vie malgré l'absence de certaines activités qui avaient eu lieu l'année précédente:réunions pour des goûters, retrouvailles, jeux et discussions....
- Le dimanche 22 juin 1980, un voyage à Strasbourg a permis à de nombreux membres de l'association de visiter la ville, sa cathédrale et de découvrir des sites intéressants au cours d'une promenade en vedette et d'un circuit en car. La plupart des participants à ce voyage -une cinquantaine environ- ne connaissaient pas la ville de Strasbourg et ont été enchantés par cette excursion.
- Le 16 novembre 1980 a eu lieu, à la salle des fêtes, l'assemblée générale de l'Amicale au cours de laquelle ont été traitées différentes questions:

1°Renouveaulement du bureau

Depuis la dernière assemblée générale, deux membres actifs du bureau nous ont, malheureusement quittés, Mr. Léon Rostaine et Mme Suzanne Sacherer. Ils ont été remplacés par Mrs André Roos et Jean Brier. Au cours d'une autre réunion, le bureau a été constitué comme suit:

Présidente: Mmme Odile Herbin

Vice-Président: Mr Sylvio Burba

Secrétaire-Trésorier: Mr Georges Antoine

Secrétaire Adjoint: Mr Jean Brier

Trésorier Adjoint: Mr André Roos

Membres: Mme M. Degesne, Mrs Z. Baranski-S. Barcezwski-R. Courtier-R. Chaplet-J. P. Harroué -J. Beauchet, Melle A. Colombo

Représentant de la municipalité: Mr Pierre Pierson

2°Rapport financier

Dans le rapport donné par le trésorier de l'association, il est à constater la bonne tenue de la trésorerie et un excédent de fonctionnement grâce surtout à la subvention du Bureau d'aide sociale de la commune et aux cartes de membres actifs et bienfaiteurs.

-A la suite de cette assemblée générale, il a été servi un banquet à plus de soixante personnes. Le repas excellent avait été préparé bénévolement par Mme Reine Oudin et il fut très apprécié par toutes les personnes présentes-tant par la qualité que par la quantité. Il fut servi impeccablement par des personnes bénévoles. Il est à remarquer la présence de plusieurs Anciens et Anciennes dépassant les quatre vingts ans, et nous comptons bien les retrouver à notre table les années à venir dans la même forme. C'est dans une bonne ambiance que cette réunion gastronomique s'est terminée avec des chants, des danses et quelques bonnes histoires.

VIVE L'AMICALE DES ANCIENS ET AU PLAISIR DE SE REVOIR TOUS BIENTÔT!

" LE FRANC BAN ", section de Dugny des Chevaliers de la gaule "

- Suite à la réunion du 13 mars 1981, il s'est constitué à Dugny une section locale des Chevaliers de la gaule (siège social, Dieue) pour la pêche au ruisseau (le Franc Ban), une création qui survient après le don des propriétaires riverains de leur droit de pêche.
- Les membres présents, au nombre d'une vingtaine, ont fixé le règlement intérieur:

•Le droit de pêche au ruisseau est accordé uniquement aux habitants de Dugny et leur filiation directe (enfants, gendres)

•Le nombre maximum de truites par jour de pêche est fixé à cinq.

•Les jours de pêche sont: mercredi, samedi, dimanche et jours fériés.

(Le non-respect de cette clause entraînera une exclusion immédiate d'un an .

Les Chevaliers de la gaulle (suite)

- Les membres présents ont aussi nommé au bureau cinq membres:
R.Hartenstein , G.Gauvin , R.Lemoine , D.Henry , E.Martin
Ils ont élu un garde , André Wittmann , qui sera prochainement assermenté pour le ruisseau et la Meuse.
- Décisions immédiates (avec le concours des pêcheurs au ruisseau)
 - .réempoissonnement en avril
 - .aménagement du ruisseau
 - .création de passages pour ne pas endommager les clôtures des rivières
- Rappel
Les membres présents ont accordé le droit de pêche à cinq "étrangers" qui pêchaient précédemment dans le ruisseau. Leur cotisation sera calculée de la façon suivante: 115F (carte Chevaliers de la gaulle)+ 30F (statut étranger)+20F (surplus de cotisation)=165F

" ASSOCIATION DE CHASSE DE DUGNY (A.C.C.A.) PLAINE "

Bilan de l'année 1980

Environ 40 cartes de sociétaires ont été distribuées.

Résultat du permis de chasser

Deux jeunes de Dugny (Aldo Minuto et Frédéric Garcia) ont passé avec succès leur examen de chasse. On peut penser que ces "futurs disciples de St Hubert" ont acquis une formation de base valable qui, l'expérience aidant, leur permettra de se ranger parmi les bons chasseurs.

Fermeture du perdreau

En raison du mauvais printemps 1980, la densité du perdreau a baissé dans notre commune. Les sociétaires ont donc décidé de ne pas le chasser.

Repeuplement et cultures à gibier

Comme les années précédentes, un important repeuplement en gibier de tir et de reproduction sera effectué et les cultures à gibier seront ensemencées.

" JUDO CLUB "

- La saison passée, le club a compté 96 licenciés pour le judo et la gymnastique féminine. Un cours de yoga a fonctionné une semaine sur deux pour les dames.
- Nos judokas ont participé aux différentes coupes départementales et régionales, coupes Meuse et stages combattants.
Voici le palmarès des médailles obtenues aux galas inter-clubs:
 - .Stenay..... médaille d'argent à Denis Marchal
 - .Ancemont ... médaille d'argent à Sylvie Chevalliot
 médaille de bronze à Franck Hémart et Philippe Lefèvre
 - .Etain médaille d'argent à Franck Hémart
 - .S.A. Verdun.. médaille d'argent à Nadine Antoine et Franck Hémart
 - .J.C. Verdun.. médaille d'argent à Dominique Boeuf
 médaille de bronze à Nadine Antoine
 - .St Mihiel... médaille d'or à Nadine Beck
 médaille d'argent à Philippe Lefèvre
 médaille de bronze à Dominique Boeuf et Claude Laflotte
 - .Boulogny.... médaille d'argent à Nadine Beck
- En 1981, le premier gala du club sera organisé à la salle des fêtes le dimanche 24 mai. La présence des parents et amis de nos sportifs est souhaitée. Venez les encourager!
- Les passages de ceinture ont récompensé les plus travailleurs et assidus. L'éventail des couleurs est large puisqu'il va du jaune au marron sans oublier la ceinture noire de notre président, Mr Tanaré.
- Souhaitons pour les nouveaux habitants du village que le club subsiste grâce aux cotisations de ses membres, la commune prêtant le local chauffé et éclairé.

DANS LE CADRE DE L'ANNEE DU PATRIMOINE

La messe de la fête patronale célébrée dans l'église romane désaffectée

Le 28 février 1866, un rapport contresigné du maire de Dugny, M. Pasquin, établissait que «la maçonnerie de l'église de Dugny était en pleine dissolution... et qu'on ne pouvait plus affirmer que l'église durerait encore pendant un certain temps.» A l'époque, le crépis se détachait par larges plaques, l'abside se fendillait. On estimait que les fondations irrégulières, surchargées au cours des siècles s'étaient fortement tassées. Le rapport émouvant d'un certain Birglin, inspecteur des travaux communaux engageait le préfet dès le 1er mars à donner l'ordre de reconstruire immédiatement l'édifice. C'était le halali ! Et la fermeture de l'édifice.

Curieusement le 8 juin 1869, un architecte verdunois chargé par l'évêque de visiter l'église interdite, concluait que «si l'interdiction avait été dictée par un sage esprit de prudence, il était permis aujourd'hui de se demander si l'édifice n'avait pas rencontré l'état d'équilibre statique qui distingue souvent des constructions ayant subi les ravages du temps.»

Pour la première fois depuis un siècle

Cent onze ans plus tard, la vieille église est encore debout. Et si une construction de style néogothique l'a remplacée pour l'exercice du culte, les Beaux-arts ont classé le vénérable monument en 1908 et en ont commencé la restauration entre les deux guerres.

Mais depuis un siècle on n'y célèbre plus la messe.

Or, M. Henry, maire de Dugny, tenait à ce que l'année du patrimoine ne se passe pas sans que l'on ne songe à la vieille église du village, avec son clocher hourdé et sa fière allure de vaisseau fendant la mer.

L'abbé Féry, curé depuis treize ans, songea que la fête patronale était le jour le plus apte à y célébrer la messe dominicale. Tout comme la nouvelle, l'ancienne église était au titre de «la Nativité Notre Dame». L'église romane est contemporaine de la cathédrale ; on suppose même

que c'est Garin, l'architecte du chœur oriental, qui en fut le maître d'oeuvre, si l'on en croit le décor sculpté qui subsiste. Mais à la consécration de l'église nouvelle, elle subit le rite de la désaffectation. Aussi hier, l'autel fut-il dressé non point au chœur à son ancienne place, mais sous le clocher.

Vieilles pierres et chant grégorien

On vit à 10 h 30 les fidèles arriver, certains avec des fauteuils pliants. Mais bientôt le remarquable édifice fut quasi plein. M. Henry se trouvait parmi l'assistance. Et le patrimoine artistique fut doublement honoré tant par les vieilles pierres que par le Kyriele grégorien, et le chant traditionnel du livret généalogique du Christ, selon Saint-Matthieu à l'Evangile. Car l'abbé Féry avait voulu faire de cette messe de fête patronale, une halte de méditation sur le patrimoine. En introduisant une lecture tirée de Bernard de Clairvaux, contemporain de la construction de Dugny : «Enlevez le soleil, que reste-t-il de la lumière du jour. En faisant lire à l'épître le passage d'une lettre de Pierre : «c'est vous les pierres vivantes de l'Eglise».

Et enfin dans une remarquable homélie de demander : «Des trésors d'art comme cette église sommeillant dans une belle indif-



férence, due à l'habitude quotidienne de les voir. Or Dugny est un modèle réduit de la cathédrale de Verdun, l'un des rares témoins en Meuse des sanctuaires romans. Cette année du patrimoine nous permettra à tous, de jeter sur elle un regard neuf. Pourtant ne me demandez pas de vous la faire visiter sous l'angle de l'architecture et de la sculpture ! Je vous inviterai plutôt à la contempler comme le témoin d'un certain passé local qui gravi-

terait il y a un siècle autour de son clocher carré.

Les viticulteurs et les paysans y vivaient laborieux et pauvres, ne connaissant d'horizon que les seules vignes et les seuls bois d'alentours».

Peu à peu le prêtre dégage les grandes lignes du patrimoine local. Et, comme on a lu la généalogie du Christ, il pose naturellement la question : «Votre nom de famille, le portez-vous dignement comme un authentique héritage ?»

Le patrimoine humain

La communauté humaine, qui se construit comme une église, avec des piliers pour la porter, n'est-elle pas, par l'égoïsme de chacun, plus malade, plus lésardée que cette vieille église.

Quel comportement avons nous devant les louables efforts déployés en faveur de notre cité ? Qu'en est-il à Dugny des valeurs d'accueil et de coexistence ? Oh ! ne sabotons pas le patrimoine humain de cette communauté !

Et de conclure : «Plus que des traces de style, nous sommes venus ici aujourd'hui chercher des traces de foi. Car «l'aujourd'hui» ne s'explique que parce qu'il y a eu un «hier» un «autre-fois». C'est cela le patrimoine cet héritage qui nous vient des siècles et qui n'est pas seulement matériel, mais humain ».

En sortant de l'office, les fidèles eurent un autre regard vers ce monument qui fait la gloire de leur village. Au-delà des pierres, ils en avaient enfin découvert l'âme.



